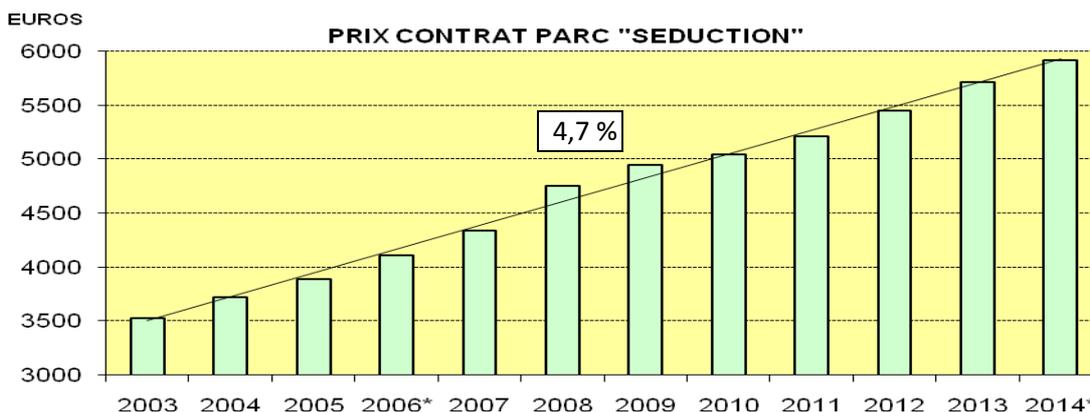


L'association des Propriétaires « Les Flamants » sur le Lac des Rêves fait régulièrement un point sur les loyers annuels et les augmentations. Comme vous l'avez constaté, Siblu ne fournit plus la grille des loyers fonction des emplacements / contrats (complexité ou volonté d'opacité).

J'en profite pour signaler qu'aucun des Présidents d'Association ne m'a communiqué les tarifs de son Camping. Pour simplifier, nous ne donnons ici que le loyer LDR « Séduction plafond » (ancienneté minimale sur le Parc. Le calcul de l'augmentation des loyers ne tient compte **que de l'augmentation Siblu**, son taux moyen est de **4,7%** annuel sur une période de 11 ans. Durant cette période le SMIC a augmenté en moyenne de 2,6% par an et l'inflation moyenne s'établit à 1,45% par an. Si l'on considère une charge prépondérante de services à hauteur de 75% environ liée aux frais de prestations du contrat Village, l'augmentation réelle pour Siblu est environ **2,1%** annuel. Les investissements étant quasi nuls sur le LDR, le différentiel aura servi à acquérir d'autres Campings. La TVA impacte également le loyer, celle-ci est passée de 5,5% à 7% en janvier 2012, puis à 10% en janvier 2014.

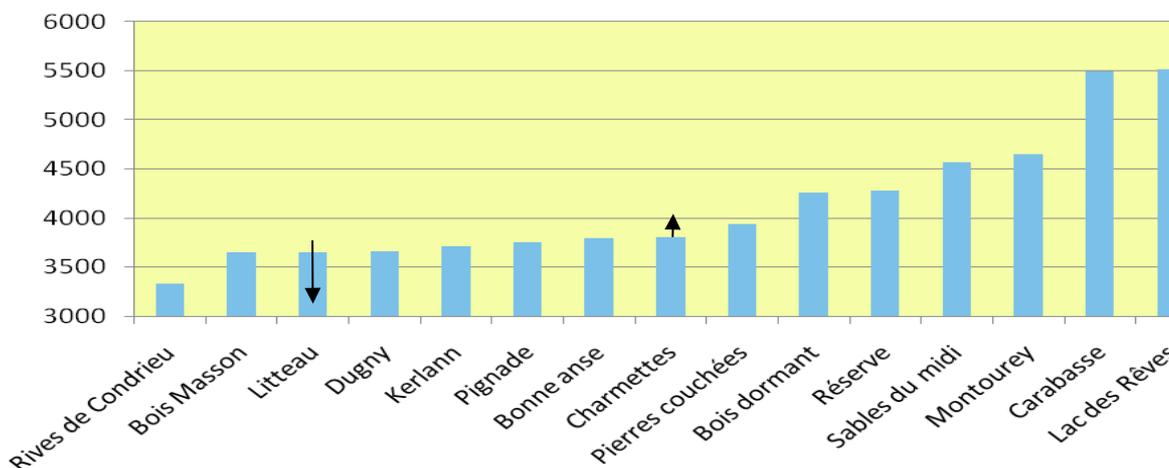


Surcout 720€ du loyer pour un client non Siblu (achat MH direct)

* loyer à 7% TVA

Pour les loyers minimum, pas de changement significatif si le site Internet Siblu est à jour

Loyer annuel minimum des Parcs Siblu 2014



Nombre d'emplacements des Parcs Siblu ; total 8103

